

Les Amis de Manorina

Assemblée générale du 8 octobre 2024 – PV

1. Accueil

La Présidente (Maëlle Dubath) ouvre la séance en ligne à 18h30, accueille Mme Miza Rakotoson, Directrice du Village Manorina, et remercie les personnes connectées de leur présence. Elle rappelle l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 1er mai 2023

La Présidente rappelle l'historique du soutien à Manorina : le Village Manorina a été créé en 2016 et dès 2018 se met en place des soutiens financiers depuis la Suisse, d'abord modestes puis plus importants avec la recherche de parrains et marraines pour les enfants. Merci d'ailleurs à Orane Pignet, qui était partie 3 mois sur place, et qui a mobilisé son entourage pour soutenir l'association.

De là est venue la volonté d'officialiser ces soutiens en créant une association et en ouvrant un compte bancaire à son nom. Des soutiens de France et de Belgique contribuent également aux finances via le compte suisse, dans le but de centraliser et de réduire les frais lors des transferts d'argent à Madagascar.

Selon les statuts, chaque parrain et marraine ou donatrice ou donateur régulier sont d'office membres de l'association (« membre parrain ») et il y a aussi des « membres ordinaires » qui cotisent annuellement (50 CHF/an). Ce sont donc ces membres qui ont le droit de vote.

Au 31 décembre 2023, il y avait 31 parrains et marraines, 2 donatrices et donateurs réguliers (dons qui servent au fonctionnement de l'association malgache Manorina) et 2 membres ordinaires (cotisations qui contribuent aux frais de l'association suisse Les Amis de Manorina). Il y a aussi des personnes « invitées » lors de cette assemblée, car elles nous soutiennent, moralement, par des coups de main, des conseils, de la présence, un don ponctuel, etc.

Le PV de l'assemblée constitutive du 1^{er} mai 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport du Comité

La Présidente explique le concept d'accueil d'urgence et le fonctionnement des parrainages. Au Village Manorina sont accueillis des enfants de 0 à 6 ans placés sur décision du Juge dans le but de leur offrir un lieu de vie sécurisé. L'intention est soit qu'ils puissent ensuite retourner dans leur famille (élargie, oncles, tantes, grands-parents par ex.), soit être accueillis en famille d'accueil, ou intégrer une autre institution pour enfants plus grands.

Dès lors, lorsque quelqu'un parraine un enfant, celui-ci peut être amené à quitter le Village Manorina et le parrainage est transféré à un autre enfant. Ces parrainages contribuent à la nourriture, aux soins et aux vêtements. Le nombre d'enfants à parrainer est fluctuant, car il y a non seulement les « internes » (qui vivent au Village Manorina), mais aussi les « externes » (qui vivent dans leurs familles) et encore les enfants des membres du personnel.

L'association Les Amis de Manorina a organisé 2 événements de recherche de fonds en 2023 :

- le repas de soutien du 17 novembre 2023 qui a permis de récolter 2'334,30.- CHF
- le marché de Noël à Attalens (merci Flavia Cavadini pour l'organisation) qui a permis de récolter 1'005.- CHF

4. Approbation des comptes et décharge au Comité

La Trésorière (Stéphanie Suter) présente les comptes (en annexes).

La Secrétaire (Flavia Cavadini) lit le rapport des vérificateurs des comptes, M. Dominique Savoy et M. Gabriel Oguey, qui sont excusés pour cette séance et que nous remercions chaleureusement.

La Présidente explique à quoi correspond la participation financière des Amis de Manorina par rapport aux dépenses du Village Manorina et montre quelques justificatifs : on a pu verser 8'880CHF sur 11'700CHF dépensés en 6 mois.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

5. Budget et cotisations

La cotisation des membres ordinaires est maintenue à 50.-CHF/an : tout nouveau membre est bienvenu !

Le Comité a décidé de prélever 5% du produit de la recherche de fonds pour les frais de fonctionnement de l'association suisse.

Les parrainages des enfants se montent à 30.-/mois idéalement, ce qui permet de prendre en compte une partie des salaires des « zoky », les nounous.

6. Élection et réélection des membres du Comité

Flavia Cavadini et Maëlle Dubath continuent de siéger au Comité. Stéphanie Suter quitte son poste de trésorière et nous la remercions chaleureusement pour son engagement durant l'année écoulée. Alexia Sacré est élue comme trésorière.

7. Élection et réélection des vérificateurs des comptes

André Dubath a été remplacé par Gabriel Oguey, pour cause de maladie. Dominique Savoy quitte ce poste de vérificateur des comptes et nous le remercions vivement pour le travail effectué. Stéphanie Turin est élue comme seconde vérificatrice des comptes, avec Gabriel Oguey qui poursuit ce mandat.

8. Nouvelles sur les activités et agenda

La Secrétaire présente des décisions prises pour simplifier le fonctionnement de l'association :

- en janvier seront envoyés les demandes pour les parrainages annuels et les rappels pour les parrainages mensuels, ainsi que les cotisations ordinaires.
- attestations de dons : les démarches et le dossier pour obtenir l'exonération d'impôts (ce qui permet de déduire ses dons de ses impôts) sont très complexes. Aussi Miza Rakotoson va transmettre des attestations de son association malgache et nous espérons que cela suffira comme preuve pour l'administration fiscale.

L'association Les Amis de Manorina s'engage à mener 2 à 3 recherches de fonds par an. Un site internet et un logo sont en cours d'élaboration.

Dates à retenir :

- Marché de Noël à Attalens le **14 décembre 10h à 19h**
- Assemblée générale 2025 et repas de soutien le **samedi 24 mai le soir**, en présence de Miza
- Présence de Miza en Suisse du **17 mai au 1er juin 2025**

9. Divers et propositions

—

La Présidente



Maëlle Dubath

La Trésorière



Stéphanie Suter